

3^e plan national d'action en faveur des milieux humides

Groupe thématique « Agriculture » – 4^e réunion – 19 février 2016

Compte-rendu

Etaient présents :

- Etat :
 - MAAF : Monique Dehaut
 - Groupement des DDTM : Laurent Cyrot (DDT Corrèze)
 - AE Artois-Picardie : Estelle Chevillard
 - MEEM/DEB/EN4 : Ghislaine Ferrere, Adèle Veerabadren
 - Collège des DRAAF : Bernard Germain (DRAAF Rhône Alpes)
- Associations :
 - SNGTV : Philippe Camuset
 - Vet'El : Jean-Baptiste Hanon
 - Fédération Nationale des Associations syndicales de marais : Jean-Marie Gilardeau
- Collectivités territoriales :
 - Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France : Thierry Mougey
 - Forum des Marais Atlantiques : Léna Rabin
 - Communauté d'Agglomération de Saint-Omer : Thibault Georges
- Représentants des usagers :
 - APCA : Luc Servant, Nathalie Galiri, Quentin Bruy
 - CA Loire-Atlantique : Michel Coudriau
- Invités :
 - ONEMA : Pierre Caessteker
 - AE Seine-Normandie : Sophie Durandea

Etaient excusés :

- INRA : Eric Kerneis
- DDT 17 : Karine Bonacina
- AE Adour-Garonne : Dominique Tesseyre
- AE Artois-Picardie : Cécile Gallian
- LPO : Jean-Pierre Gueret
- SNGTV : Xavier Gouraud
- Institut de l'Élevage : Fabienne Launay
- Réserves Naturelles de France : Luc Barbier
- APCA : Floriane Di Franco
- FNSEA : Kristell Labous

Président de séance : Luc Servant

Président de la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime

Membre du conseil d'administration de l'APCA

1 – Points d’actualité nationaux – MEEM

- Journée Mondiale des Zones Humides 2016 :

Bilan très positif, en progression par rapport aux années précédentes. Plus de 600 animations ont été organisées, ce qui représente :

- ¾ des animations proposées au niveau mondial ;
- 100 animations de plus qu’en 2015 au niveau national.

Ce résultat s’explique par la montée en puissance ces dernières années du réseau de coordination animé par l’ONEMA et depuis cette année par Ramsar France, avec notamment une forte implication des Pôles-relais « zones humides ».

La journée de lancement national a eu lieu à Brest le 2 février, et a été suivie par le colloque « Réparer la nature ? L'exemple des milieux humides », très apprécié par les participants. Ces événements ont été co-organisés notamment par le Forum des Marais Atlantiques et le Conseil départemental du Finistère. Il est indiqué enfin que la journée nationale de lancement 2017 devrait se tenir à la maison du lac de Grand-Lieu (Loire-Atlantique).

- Projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages :

Adoption en première lecture au Sénat en janvier¹. Les dispositions relatives aux zones humides contenues dans ce projet sont :

- la reconnaissance des sites RAMSAR afin de pallier un manque dans la législation actuelle ;
- le rétablissement de l’exonération fiscale de la TFNB (Taxe foncière sur les propriétés non bâties) en zones humides hors tourbières et forêts ;
- la mise en place du dispositif des obligations réelles environnementales sur les propriétés foncières.

Sur ce dernier point, il est précisé que ce dispositif est un outil contractuel entre parties prenantes qui pourrait s’appliquer aux zones humides, et dont les obligations sont liées au terrain (et non à la personne), pour une durée maximale de 99 ans. Il est donc conseillé de porter une grande attention à la rédaction du contrat associé (sanctions applicables en cas de non-respect d’une ou plusieurs clauses du contrat, contreparties fournies par les contractants – financières, sous forme de prestations de service, etc.).

Le MEEM suggère de travailler dans le cadre du PNAMH à la réalisation d’un document visant à diffuser l’information relative à la loi « Biodiversité » et à ses implications en milieux humides.

- 2^e réunion du Groupe national pour les milieux humides (GNMH) :

[Sur la plate-forme extranet :](#)

- *Présentation PPT du « Bilan 2015 et perspectives 2016 du GTh Agriculture » effectuée lors de la 2^e réunion du GNMH ;*
- *Présentations des bilans 2015 et perspectives 2016 des autres GTh ;*
- *Compte-rendu de la réunion.*

¹ Et depuis en seconde lecture à l’Assemblée Nationale en mars.

Participation très importante malgré la date retenue, le 18 décembre 2015, et avec une présence plus faible cependant des représentants des collectivités territoriales. La réunion a comporté deux volets : le premier, centré sur la Convention RAMSAR et son application en France, faisait suite à la 12^e Conférence des Parties qui s'est tenue en juin 2015, et comprenait une intervention du Marais Vernier qui a été officiellement labellisé le même jour. Le second volet a permis d'effectuer un premier bilan du fonctionnement des différents GTh du 3^e plan national d'action en faveur des milieux humides (PNAMH).

Ce bilan est globalement satisfaisant. Il est notamment apparu que :

- l'année 2015 a été essentiellement consacrée à la revue et à la définition des actions du PNAMH et à la rédaction des fiches-action associées ;
- la nouvelle structuration des actions du PNAMH en Groupes thématiques (GTh) a permis de démultiplier le nombre d'acteurs impliqués dans ce 3^e Plan, mais implique cependant de veiller à la coordination des travaux menés dans les différents GTh ;
- concernant plus particulièrement les différents GTh :
 - le GTh « Outre-Mer » connaît des difficultés en matière d'organisation, dues à sa composition même ;
 - le MEEM remercie l'ensemble des animateurs, pilotes d'action et membres du GTh pour leur forte participation et implication dans ses travaux, et souligne que le GTh « Agriculture » fonctionne particulièrement bien.

Luc Servant insiste sur l'urgence, soulevée en réunion et partagée par l'ensemble des acteurs, de permettre le maintien de l'élevage en milieux humides par la création notamment d'un dispositif financier spécifique, et sur la réponse positive de François Mitteault, Directeur de l'eau et de la biodiversité (MEEM).

Concernant les perspectives 2016 associées au PNAMH :

- Le MEEM insiste sur les possibilités de réorienter certaines actions le cas échéant, ou d'en inclure de nouvelles. Le GNMH pourrait se réunir deux fois par an afin de permettre plus particulièrement la validation des différentes actions.
- Pour répondre au besoin de transversalité entre GTh, l'organisation de réunions élargies ou fusionnées avec d'autres GTh est proposée.
- Le GTh « Agriculture » voit son mandat renforcé par l'importance qu'ont pris les questions relatives à l'élevage, mais aussi à la gestion des bio-agresseurs en milieux humides. Il lui est par ailleurs proposé de prendre connaissance du travail mené par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur les questions foncières.

2 – Actions dédiées au maintien de l'agriculture en milieux humides sur le bassin Seine-Normandie – Agence de l'Eau Seine-Normandie

[Sur la plate-forme extranet](#) : présentation PPT des « Actions dédiées au maintien de l'agriculture en milieux humides » financées ou cofinancées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, dans le cadre de son programme d'intervention visant à prendre en compte les dispositions du SDAGE 2016-2021.

Les perspectives suivantes ont été discutées :

- Une réflexion nationale, mise en œuvre sous l'impulsion de Stéphane Le Foll et à laquelle pourrait s'associer l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), porte sur le renforcement de la possibilité d'intégrer les principes de l'agro-écologie dans les signes de l'origine et de la

qualité.² Le nombre d'exploitations situées en zones humides potentiellement concernées par cette réflexion est cependant relativement restreint ;

- L'AESN recherche aussi d'autres pistes pour agir directement auprès des agriculteurs en milieux humides : contrats entre collectivités et agriculteurs, rémunération de services d'intérêt économique généraux.

Concernant la question de la gestion foncière, l'AESN précise que les aides éventuelles de l'Agence de l'Eau à l'achat de terrains sont destinées aux maîtres d'ouvrage (CEN et Conservatoire du Littoral notamment). L'AEAP souligne par ailleurs la forte baisse constatée de la politique des Espaces Naturels Sensibles.

Concernant enfin plus particulièrement les mares :

- L'AEAP soutient le groupe Mares du Nord-Pas-de-Calais, et indique que de nombreuses plaquettes diffusables sur demande et téléchargeables [sur le site internet du groupe](#) ont été réalisées dans ce cadre, notamment à destination des particuliers et collectivités ;
- L'existence de la « Fête des Mares », lancée pour la première fois cette année au niveau national et coordonnée par la Société nationale de protection de la nature (SNPN), a été rappelée ;
- En lien avec l'engagement de plusieurs communes dans la création de « mares pédagogiques », il est proposé de réfléchir à la conception d'une boîte à outil permettant de diffuser cette possibilité ;
- Le MEEM propose de se rapprocher du GTh « CESP » pour identifier ou concevoir le cas échéant un ou plusieurs documents relatifs aux mares et destinés aux acteurs du milieu agricole. Plus largement, il est aussi proposé de recenser avec le GTh « CESP » les différents documents relatifs à l'agriculture en milieux humides et les moyens de diffusion associés.

3 – Concours Général Agricole des Prairies Fleuries – Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

[Sur la plate-forme extranet](#) : présentation PPT du « Concours Général Agricole des Prairies Fleuries ».

Le concours s'adresse potentiellement à tous les territoires de France possédant des prairies permanentes « riches en espèces ».

Objectifs du Concours Général Agricole des Prairies Fleuries (CGAPF) :

- Faire émerger un dialogue entre agriculteurs et membres du jury local, au nombre de trois minimum (un agronome, un écologue, un apiculteur), autour de l'intérêt agroécologique des parcelles présentées, ce qui est très apprécié des exploitants ;
- Valoriser le savoir-faire des agriculteurs dans l'utilisation de leurs prairies.

Modalités d'organisation du CGAPF :

- Existence de plusieurs catégories correspondant à différentes pratiques agricoles (prairies fauchées et/ou pâturées), dont l'une ou plusieurs sont ouvertes par l'animateur local sur le territoire concerné. La participation au CGAPF doit cependant nécessairement s'intégrer dans le cadre d'une activité d'élevage ;
- Existence de plusieurs sections au sein de chacune des catégories, dont l'une porte sur les prairies humides ;

² Cette démarche a depuis été validée en mars lors du Salon de l'Agriculture par le Conseil Permanent de l'INAO, en présence de Stéphane Le Foll.

- Un jury local désigne un gagnant par catégorie sur la base de l'équilibre agro-écologique des parcelles présentées au Concours – et non de leur taux de biodiversité brut ;
- Un jury national sélectionne les gagnants nationaux parmi l'ensemble des gagnants locaux. Il se réunit lors du Salon International de l'Agriculture.

Outils de communication mobilisés :

- Au niveau national : réalisation prochaine par le MAAF, en association avec plusieurs partenaires, d'un film basé sur des interviews d'acteurs (agriculteurs et membres du jury notamment) ; Réalisation de vidéos pour les chaînes de télévision nationales ;
- Au niveau local : réalisation et diffusion de vidéos par plusieurs territoires organisateurs du CGAPF ; réalisation de vidéos pour les chaînes de télévision locales ;
- Compléments apportés en réunion pouvant aussi être mobilisés :
 - Plusieurs vidéos relatives à l'agriculture en milieux humides ont été produites par l'AE Artois-Picardie ;
 - Un diaporama sur la restauration d'une prairie humide a été réalisé par le PNR du Morvan³ ;
- Plus largement, les membres du GTh relèvent que le format « vidéo » présente le double intérêt d'éviter aux agriculteurs de se déplacer, et de pouvoir les télécharger sur d'autres plateformes si nécessaire – telles que le portail national « Zones humides ».

Perspectives en matière de développement du CGAPF et d'augmentation du nombre de territoires organisateurs (57 en 2016), ce qui se traduit par :

- L'identification et la sollicitation de structures agri-environnementales susceptibles de devenir animatrices de territoires en mobilisant cet outil (en complément d'autres déjà utilisés le cas échéant, tels que les PAEC) : le temps d'animation requis peut être financé par les Agences de l'Eau ou compris dans l'animation des sites Natura 2000 ;
- L'identification et la sollicitation des structures dédiées à la mise en réseau des acteurs et à la diffusion d'informations, tels que les Pôles-relais milieux humides ;
- L'identification de collectivités territoriales susceptibles d'organiser le CGAPF : l'axe du tourisme et de l'attractivité territoriale, dont il est suggéré d'envisager le renforcement, est un levier essentiel à mobiliser pour faciliter leur implication ;
- Le projet d'extension du CGAPF aux départements et territoires d'outre-mer, à l'étude actuellement : l'identification de secteurs pertinents est en cours, afin de permettre la mise en place probable d'un premier test à La Réunion.

Points de discussion :

- Intitulé du Concours : sa forte connotation environnementale, susceptible de freiner certains agriculteurs à s'y engager, et non nécessairement juste d'un point de vue agro-écologique, a été relevée ; il est cependant indiqué que le label « Concours Général Agricole » a permis de rééquilibrer cette perception ;
- Retour d'expérience de l'AE Artois-Picardie :
 - Modalités : CGAPF mis en œuvre en 2015 sur trois territoires, ce qui a représenté environ 20 jours d'animation par territoire ;
 - Bilan 2015 : Très positif, en raison notamment d'une bonne organisation globale du CGAPF et de l'instauration d'un dialogue très intéressant entre agriculteurs et jurys ;
 - Perspectives : Extension du CGAPF à cinq autres territoires dans les années à venir, mutualisation des expériences locales (organisation d'une remise de prix commune

³ Le descriptif du projet peut être consulté via cet article paru en 2006 dans la revue scientifique *Bourgogne-Nature* : http://www.bourgogne-nature.fr/fichiers/bn3-p3a8_1404990520.pdf

aux huit territoires envisagés, d'interventions et d'échanges communes à plusieurs territoires, etc.) afin d'en améliorer la valorisation.

En conclusion, il a été proposé de se saisir du CGAPF dans le cadre du PNAMH et de réaliser une fiche-action permettant d'en renforcer sa section « Prairies humides », qui sera présentée lors d'une prochaine réunion du GTh « Agriculture ». Sur cette base, le GTh « Agriculture » pourrait réfléchir à l'identification des moyens à mobiliser dans cette optique, dont :

- la mise en place d'actions de communication spécifiques aux prairies humides (et en particulier la mise en avant de la valorisation des territoires labellisés sur le portail national « Milieux humides » et sur le site de l'APCA, en réutilisant les outils de communication mobilisés dans le cadre du CGAPF) ;
- une mobilisation accrue de structures animatrices de réseaux à une échelle département/région/bassin versant/etc. de type Forum des marais atlantiques ou Agence de l'eau, en capacité d'inviter un maximum de territoires à organiser le concours ;
- une communication des Agences de l'eau indiquant qu'elles peuvent co-financer l'animation du concours ;
- la réalisation d'une synthèse des territoires humides engagés dans le CGAPF ;
- la prise en compte de la dimension sanitaire dans la conduite des troupeaux en milieux humides.

Le retour d'expérience d'un agriculteur candidat au CGAPF dans la section « Prairies humides » pourrait par ailleurs être envisagé dans le cadre d'une prochaine réunion du GTh « Agriculture ».

4 – Revue des actions suivies par le GTh « Agriculture »

Point d'information « Communication, Education, Sensibilisation et Participation (CESP) » et désignation d'un nouveau correspondant CESP – ONEMA

[Sur la plate-forme extranet](#) : présentation PPT du « Bilan 2015 du GTh CESP ».

La CESP (Communication, Education, Sensibilisation et Participation) est une thématique majeure et prioritaire, transversale à l'ensemble des actions menées dans le cadre du PNAMH. Elle permet d'atteindre le public visé, de diffuser, de valoriser et de faire s'approprier chacun des documents produits, et donc de rendre *in fine* l'action efficace. En particulier, il est nécessaire pour ce faire de :

- Déterminer *a priori* les différents outils CESP (actions de communication, formations, etc.) dont l'usage est envisagé dans le cadre de l'action menée ;
- Planifier les étapes d'utilisation de ces outils, ainsi que le budget dédié à chacune d'entre elles, en veillant en particulier à la prise en compte du nécessaire travail de transfert, de valorisation et d'appropriation des guides et documents produits.

Suite au départ de M. Emmanuel Thébaud du GTh « Agriculture », qui assurait auparavant ce rôle de correspondant CESP, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau correspondant. Son rôle est double, puisqu'il s'agit à la fois :

- De recevoir l'expertise du groupe CESP en matière de méthodes ;
- De diffuser les sujets liés à la thématique « Agriculture » au sein de la nouvelle stratégie CESP.

Il est finalement convenu de rediffuser l'information à l'ensemble des membres du GTh « Agriculture » dans l'optique d'une désignation d'un nouveau correspondant CESP lors de la prochaine réunion.

Points de discussion :

- Composition du GTh « CESP » : il est précisé que les membres du GTh « CESP » ne sont pas spécifiquement les chargés de communication des structures qu'ils représentent ; il est proposé de réfléchir à l'intégration de ces chargés de communication au sein du GTh afin d'apporter un point de vue complémentaire sur la thématique CESP ;
- Risque d'un défaut d'appropriation de l'information produite dans le cadre du PNAMH : il est suggéré de réfléchir à une coanimation des GTh pour favoriser la transversalité entre ces derniers, et par exemple des GTh « Agriculture » et « Aménagement du territoire ».

Action 19 : « Valoriser les expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture-élevage en milieu humide » – APCA

Objectifs :

- Animer un groupe de porteurs de projets agricoles en milieux humides, issus du réseau des Chambres d'Agriculture et d'autres réseaux ;
- Valoriser les expériences positives menées, permettant de concilier production et préservation des milieux humides ;
- Identifier les facteurs de réussite et les conditions de pérennité ;
- Aboutir *in fine* à une multiplication des projets similaires.

Etat d'avancement : l'animation du réseau des porteurs de projets en milieux humides se poursuit, avec l'organisation d'une réunion le 25 février regroupant les porteurs de projets (actuels et en cours d'émergence) et plusieurs partenaires techniques et financiers (Dominique Tesseyre, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Thierry Mougey, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, et Dominique Giret, PNR marais Poitevin). Les objectifs de cette réunion sont :

- de tirer les enseignements des projets issus du 2^e PNAZH ;
- de détecter et de favoriser le montage de nouveaux projets ;
- d'accélérer l'extension de l'action à des projets portés par d'autres acteurs que les Chambres d'Agriculture ;
- de mettre l'accent sur les possibilités de partenariats techniques et financiers.

Un retour sur cette journée sera effectué lors de la prochaine réunion du GTh « Agriculture ».

Action 20 : « Monter une étude sur la valeur fourragère et l'appétence des prairies humides » – INRA

Objectif : Mettre en œuvre un programme de recherche visant à :

- Valider une méthodologie d'analyse fourragère adaptée aux milieux humides ;
- Recueillir des références de valeur fourragères des prairies humides ;
- Synthétiser et diffuser les résultats.

Etat d'avancement : Le financement de l'action doit être assuré sur la base d'une convention avec le Ministère de l'Ecologie permettant le recrutement d'un CDD pour 3 ans. Cette convention doit être établie dans les mois qui viennent.

Points de discussion :

- L'AE Artois-Picardie indique qu'elle vient de monter un groupe de travail sur ces questions et est donc très intéressée par l'évolution et les résultats de cette action, ainsi que par la prise en compte si possible dans le cadre de cette action des sites du bassin Artois-Picardie, en raison de difficultés à trouver localement les compétences nécessaires ;
- Il est indiqué que cette étude complètera les actions de sensibilisation permises au travers du CGAPF en apportant des données qui pourront être réutilisées dans ce cadre ;

- Plusieurs structures, dont l'intégration à l'étude pourrait présenter un intérêt, ont par ailleurs été citées :
 - Les conservatoires botaniques nationaux, qui réfléchissent déjà actuellement à ce type de milieux (et en particulier le Conservatoire botanique national de Brest, qui a produit un guide de végétation des zones humides et possède un lien avec le secteur agricole) ;
 - Des structures méditerranéennes concernant l'aspect pâturage et production de fourrage, si elles ne sont pas déjà représentées (contact le cas échéant : Nadine Bosc-Bossut – AE Rhône-Méditerranée-Corse – Délégation de Montpellier) ;
 - Le CEN Rhône-Alpes, qui a déjà effectué plusieurs travaux sur ce sujet ;
 - L'Association Française pour la Production Fourragère ;
 - Le laboratoire Agronomie et Environnement de l'INRA.

Action 21 : « Améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en milieu humide » – SNGTV / Vet'EI

[Sur la plate-forme extranet](#) : présentation PPT « Action 21 : éléments de bilan 2015 et perspectives 2016 ».

Objectifs :

- Produire un document de synthèse sur les méthodes de diagnostic et de conseil sur la gestion durable du parasitisme en milieu humide ;
- Diffuser le document et l'information associée ;
- Former les techniciens et les vétérinaires.

Etat d'avancement : L'axe « Gestion du parasitisme en milieux humides » est déjà bien avancé. Le document de synthèse envisagé dans le cadre de cette action devrait être plus large qu'initialement indiqué en GTh « Agriculture » (résidus des traitements antiparasitaires, impacts sur la faune non-cible, etc.). Il est prévu que cette action soit lancée à partir de 2016 sur la base d'une subvention du MEEM.

Points de discussion :

- L'AE Artois-Picardie insiste sur la bonne articulation de cette action avec ce qu'elle effectue elle-même sur le bassin Artois-Picardie, et met en avant un point de vigilance relatif à la mobilisation effective lors des journées de formation prévues ;
- Composition du groupe d'experts mis en place pour la rédaction du document de synthèse :
 - Il est indiqué que les propositions d'ajout éventuelles seront appréciées ;
 - Il est précisé que plusieurs PNR (Queyras, Morvan, Boucles de la Seine Normande, Camargue notamment) ont beaucoup travaillé sur ce sujet ;
 - Est relevée l'importance de veiller à ce que ce groupe comprenne aussi des représentants des publics visés par le guide (représentants des GDS, des organismes de formation, etc.), ce qui permettrait de le valoriser de manière bien plus efficace ;
- Eléments d'actualité connexes :
 - [Le numéro 60 \(2015\) de la revue « Agroenvironnement Infos »](#) comprend un article de Vet'EI relatif à la gestion du parasitisme en zones humides qu'il est possible d'ajouter à cette action ;
 - Deux journées ont été récemment organisées à ce sujet : l'une à Dijon par l'ATEN, la seconde dans le marais Poitevin par la LPO Vendée, dans le cadre de la JMZH 2016 ;
- Formation des éleveurs : Ce volet ne sera mis en œuvre que dans un second temps, l'action étant bien dirigée en priorité vers les vétérinaires et techniciens. Ce document sera ensuite décliné, en 2018, en un cahier des charges destiné spécifiquement à la formation des

éleveurs, et qui n'indiquera que les éléments qu'il est possible d'y intégrer, et non les moyens d'appropriation associés ;

- Souhait du GNMH d'intégrer un volet santé dans le PNAME (gestion du parasitisme, lien avec la santé humaine), et proposition pour le GTh « Agriculture » de prendre contact avec les FREDON sur cette thématique : il est indiqué que cette demande est difficile à prendre en compte, et que les GDS (structures équivalent aux FREDON pour le volet « animal ») semblent plus concernées par le sujet que les FREDON.

Action 22 : « Monter une étude sur la viabilité et la pérennité des systèmes d'élevage en milieu humide » – Institut de l'Élevage

Objectif : Mener une étude nationale visant à caractériser et analyser les systèmes technico-économiques des systèmes d'élevage et de polyculture élevage en totalité ou pour partie en milieux humides, afin :

- D'identifier les facteurs influençant la viabilité économique et la pérennité des systèmes d'élevage ;
- De publier un référentiel technico-économique des exploitations agricoles utilisatrices de milieux humides à destination des acteurs agricoles ou environnementaux.

Etat d'avancement : Action actuellement en pause, en raison de son ampleur et des difficultés de financement associées. Elle nécessite en effet :

- Le recueil des données comptables durant *a minima* un an (et préférentiellement deux ans ou plus) chez un nombre suffisant d'éleveurs afin d'assurer la représentativité de l'échantillon ;
- La formalisation de plusieurs partenariats, notamment avec les Chambres d'Agriculture et les partenaires environnementaux.

Points de discussion :

- Suite à la demande d'un porté à connaissance des pistes de financement potentiellement envisageables :
 - Le MEEM indique qu'il n'y a actuellement pas de financement possible de son côté ;
 - Plusieurs autres idées sont émises : montage d'un projet CASDAR, co-financement par l'AE Seine-Normandie, potentiellement intéressée s'il y a des applications sur ce bassin versant en particulier. L'AE Artois-Picardie, en revanche, finance déjà ce type d'actions au niveau du bassin, et ne pourra donc participer à un financement au niveau national.
- Il est relevé que plusieurs actions similaires ont déjà été mises en œuvre de manière plus localisée (notamment sur la Baie de Somme, avec des données très précises exploitables, ou encore via le projet CASDAR APEX en cours et suivi par l'IDELE) ; il est alors proposé de repositionner l'action 22 sur la réalisation d'une synthèse de ce qui a déjà été effectué sur cette thématique, et qui intéresserait potentiellement de nombreux acteurs, plutôt que de relancer complètement une action de grande ampleur tel que prévu.

Action 23 : « Mettre en place des outils financiers pour développer l'agro-écologie dans les milieux humides et suivre leur mise en œuvre » – MAAF

Objectifs :

- Mettre en œuvre les dispositifs de la nouvelle PAC en faveur des milieux humides ;
- Suivre leur impact sur ces milieux.

Etat d'avancement : Concernant plus spécifiquement les MAEC, il est indiqué que les données les plus récentes disponibles datent de 2012, et qu'un travail important est nécessaire pour la mise à jour de cette base de données ; il sera effectué sous peu par quelqu'un nouvellement recruté sur ce sujet.

Action 24 : « Promouvoir des formes d'élevage collectives » – MAAF

Objectifs :

- Identifier et suivre les GIEE et autres formes d'élevage collectives en cours en milieux humides et travailler à leur développement ;
- Recenser les outils mis en œuvre pour la mobilisation du foncier agricole sur les milieux humides et pour l'exploitation de ces terrains.

Etat d'avancement :

- Les données à disposition du MAAF concernant les GIEE sont parcellaires – ceux situés en zones humides n'étant pas forcément labellisés comme tels – mais le site du Ministère permet d'ores et déjà d'accéder à une fiche de présentation pour chacun d'entre eux ;
- Le contact au MAAF chargé plus spécifiquement du suivi des GIEE est Karine Belna (Bureau des actions territoriales).

Points de discussion :

- L'importance de rédiger la fiche-action relative à cette action 24 est rappelée, afin de permettre sa présentation et le suivi de son évolution par le GTh « Agriculture » et le GNMH ;
- Il est suggéré de réfléchir aux moyens de concevoir des messages clefs en lien avec les résultats de cette action, afin de valoriser efficacement l'agriculture en milieux humides ;
- L'APCA indique qu'elle sera contributrice pour cette action en apportant des informations qualitatives sur les GIEE en milieux humides en cours ;
- Il est enfin précisé que la durée de cette action 24 est fondée sur celle de la loi, et non sur celle du PNAMH.

Action 25 : « Lancer une réflexion nationale sur le maraîchage en milieu humide et sur son avenir » – CA de St-Omer et PNR Caps & Marais d'Opale

[Sur la plate-forme extranet](#) : projet de fiche-action.

Objectifs :

- Suivre la mise en œuvre du « Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide » de l'AE Artois-Picardie sur le marais Audomarois ;
- Mettre en œuvre une étude sur les services écosociosystémiques rendus par trois réserves de biosphère, dont celle du marais Audomarois, et valoriser les modes de gestion maximisant ce type de services.

Etat d'avancement :

- La fiche-action décrivant le programme d'actions portant sur deux volets complémentaires (l'agriculture et le maraîchage) a été rédigée ;
- L'action devrait démarrer en mars avec la mise en place d'un stage ingénieur ;
- Le projet Interreg précédemment évoqué a été retoqué en octobre, avec une modification des conditions d'éligibilité des territoires qui a été défavorable à ce projet. La participation à un autre projet Interreg est cependant envisagée.

Points de discussion :

- Concernant l'implication éventuelle des instituts techniques, il est précisé que le Pôle Légumes de la région Nord, ainsi que d'autres structures locales, sont parties prenantes de cette action ;
- Est évoqué le fait que plusieurs PNR travaillent sur l'utilisation du concept de services écosystémiques, et qu'un groupe de travail animé par l'UICN France rassemble l'ensemble des personnes qui s'intéressent au sujet⁴ ;
- Il est proposé d'associer à cette action Laurent Gavory (Amiens Métropole), et d'intégrer le maraîchage en milieux humides effectué sur d'autres territoires (Bourges, bords de Loire, etc.) dans les limites permises par le plan de financement de l'action ;
- Concernant la notion de « réflexion nationale » indiquée dans l'intitulé de l'action, la difficulté de déterminer un point commun entre les différentes zones de maraîchage, et de s'accorder *in fine* sur un programme commun national, est relevée ; il est proposé d'envisager ce travail dans le prolongement uniquement des premiers résultats qui seront obtenus.

5 – Point d'information et échanges sur l'inspection commune CGEDD / CGAAER relative au soutien à l'élevage et à la contractualisation en milieux humides

Objectif : Permettre le maintien de l'activité d'élevage en milieux humides, en réfléchissant l'harmonisation et à la simplification de l'ensemble des dispositifs existants ou potentiellement envisageables ; l'ensemble des champs thématiques explorés par les actions suivies dans le cadre du GTh « Agriculture » est concerné.

Etat d'avancement :

- Le contenu précis de la mission est encore en cours de construction, et sera évoqué lors d'une réunion le 3 mars ;
- Cette mission interministérielle, proposée sous l'impulsion de Bertrand Hervieu et de Guy Fradin (CGAAER) sur la base d'un travail prospectif conduit par le CGAAER abordant la thématique de l'agriculture territorialisée, a été présentée à François Mitteau (DEB) qui y a adhéré ;
- Le CGAAER ne souhaitant pas produire un rapport dont la valorisation et l'appropriation auraient été incertaines, il a été convenu début février avec Jean-Marie Gilardeau de rédiger une lettre de mission commune afin de mettre en place une expérimentation à valider avec le CGEDD ;
- Il s'agira par suite de dupliquer cette expérimentation sur l'ensemble des autres territoires pertinents si ses résultats s'avèrent positifs ;
- Sont déjà impliqués dans ce projet :
 - Un collectif d'éleveurs qui s'est structuré et a obtenu le label GIEE ;
 - Deux intercommunalités ayant signé une entente ;
 - Le Conseil Départemental de Charente-Maritime (des discussions avec le Conseil Régional sont par ailleurs en cours).

Points de discussion :

- Il est précisé que l'expérimentation envisagée se traduit par un management différent des politiques publiques et privées sur un territoire donné (celui du marais de Brouage) ;

⁴ Voir à ce sujet le dossier paru dans la revue « Espaces naturels » en octobre 2015 (n°52).

- Les pilotes de cette expérimentation sont le CGEDD et le CGAAER, mais un COPIL regroupe l'ensemble des acteurs concernés, en cours d'identification (sont déjà identifiés et intégrés au projet les acteurs cités ci-dessus) ;
- Il est relevé que les chartes de certains PNR (Brière, Camargue, marais Poitevin...) contiennent déjà de nombreux éléments en matière de stratégie globale agro-environnementale, par exemple sur la gestion foncière des territoires ;
- Il est proposé d'élargir cette expérimentation à d'autres sites présentant d'autres « profils » (par exemple, le Marais audomarois et un site méditerranéen) ;
- Le GTh « Agriculture » sera étroitement associé au suivi de cette expérimentation si elle est effectivement mise en place.

6 – Suites données à la réunion

La prochaine réunion du GTh « Agriculture » se tiendra en Charente-Maritime les 25 mai après-midi et 26 mai prochain, pour visiter le marais de Brouage le 25 mai après-midi (départ vers 16h), et de se réunir à Rochefort le 26 mai.

Une 3^{ème} réunion se tiendra à l'automne.

Il conviendra enfin, comme demandé lors de la 2^e réunion du GNMH le 18 décembre dernier, de prévoir une réunion conjointe avec le GTh « Aménagement du territoire », sur le sujet ERC notamment, ou bien une réunion d'échange plus restreinte avec des membres de ce GTh.